

# CMonInfo

MÉTIER • FORMATION • EMPLOI

## Faites valider vos acquis professionnels

Si vous avez au moins **1 an d'expérience** professionnelle ou en tant que bénévole, vous pouvez faire reconnaître vos compétences en obtenant un diplôme, un titre ou une certification.

Dans chaque département de Nouvelle-Aquitaine, vous pourrez être accueilli dans un **Point Régional Conseil VAE**.

Des conseillers vous recevront et vous informeront gratuitement sur vos droits et vous aideront à choisir la certification adaptée à son expérience.



Pour prendre rendez-vous  
avec un conseiller VAE, appelez le

**05 57 57 55 66**

Une question sur la formation, les métiers,  
les dispositifs : **Allo CMonInfo** (appel gratuit)



**0800 940 166**

[cap-metiers.fr](http://cap-metiers.fr)



**CAP  
MÉTIERES**  
Nouvelle-Aquitaine